**Négociations AGIRC et ARRCO**

Le MEDEF essaie le chantage mais en vain Lors de cette cinquième réunion, il s'est confirmé que les propositions patronales faisaient l'unanimité des organisations syndicales contre elles.

Les dernières propositions, défendues en particulier par le MEDEF, ne différaient en effet qu'à la marge de celles présentées en mai dernier, et qui avaient déjà fait l'objet d'un rejet unanime.

Première conséquence, toute possibilité de conclusion d'un accord était exclue. Seconde conséquence : il a été convenu de nouveaux rendez-vous pour la rentrée de septembre avec une séance de négociation le 16 octobre.

À noter que le MEDEF a quand même tenté une opération de chantage et d'intimidation en indiquant que si les organisations syndicales n'acceptaient pas des abattements temporaires, des abattements définitifs seraient imposés non seulement aux futurs retraités mais également aux retraités actuels.

Le MEDEF a ainsi réaffirmé 2 objectifs qui lui sont chers : reculer l'âge effectif du départ en retraite et faire du niveau de pension non pas un objectif, mais une variable d'ajustement.

Cela conforte la nécessité d'une signature massive de la pétition "pour résorber les déficits et préserver le niveau des pensions sans reculer l'âge de la retraite" portée par la CGT et son UGICT.

**La CGT lance une campagne de pétition en ligne pour permettre aux salariés de peser sur les**[**négociations en cours sur les régimes de retraite complémentaires des salariés (ARRCO) et cadres (AGIRC) du privé.**](http://www.cgt.fr/-Negociations-ARRCO-AGIRC-2015-.html)

Elles ont débuté le 17 février dans un climat de forte tension. En effet, ces deux institutions essentielles de notre système de retraite connaissent un lourd problème de financement, aggravé depuis 2009 par la crise et par le refus patronal d’augmenter le montant des ressources allouées aux régimes.

Dans cette nouvelle séquence de négociations, la partie patronale avance avec une série de propositions qui visent toutes à réduire le niveau de protection sociale et même à remettre en cause le statut cadre en proposant la fusion des deux régimes.

[La CGT avance à l’inverse des propositions qui permettraient d’assurer durablement le financement des régimes, sans porter atteinte au niveau de couverture sociale](http://www.cgt.fr/spip.php?page=article_dossier2&id_article=42341), notamment en [rendant effective l’égalité salariale entre les femmes et les hommes](http://www.cgt.fr/Investir-dans-l-egalite-salariale.html).